

COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

du 22 novembre 2024

Cette réunion s'est déroulée dans la salle Pablo Picasso de La Norville. Une convocation avec les anciens et les nouveaux statuts a été préalablement envoyée aux présidents des sections afin d'être ventilée auprès de tous les membres.

Le président de l'AMSL, Monsieur Patrick Gressier, procède au comptage du nombre d'inscrits. 90 adhérents sont présents (62) ou représentés (28). Comme il s'agit d'une assemblée extraordinaire, il n'y a pas de quorum nécessaire. Un relevé des présences est établi et ces feuilles restent à la disposition des personnes désirant les consulter.

À 21h45, Monsieur Patrick Gressier ouvre la séance par un rappel de l'ordre du jour :

Approbation de la modification des statuts de l'AMSL.

Patrick explique les modifications proposées par le bureau et le Conseil d'Administration et remercie tout spécialement Patrick Cruzillac pour sa précieuse collaboration. Pascal Dorlhène présente une lecture comparée entre l'ancien et le nouveau texte. Voici une présentation simplifiée des modifications proposées:

- Diminution de l'âge minimum à 14 ans pour être membre de l'AMSL (et faire partie d'un bureau (AMSL ou section)).
- Précision sur la tenue des assemblées générales des sections.
- Simplification de la composition et de la fonction des membres du bureau.
- Une décision financière prise par une personne ne peut être approuvée par une personne de la même famille faisant partie du même bureau.
- Le Conseil d'Administration établit et procède à la révision du règlement intérieur.

Vote : la modification des statuts est approuvée à l'unanimité.

22h15 : fin de l'AG extraordinaire et passage au pot de l'amitié.

Le président

Patrick Gressier

Le secrétaire

Jacques Noé

J. NOÉ

